

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214**27 avril 1996****SOMMAIRE**

A.F. Holding S.A., Luxembourg	page 10260	Kirsch Holding S.A., Luxembourg	10254
Agepasa Fund, Sicav, Luxembourg	10269	Korea Invest S.A., Luxembourg	10272
Améthyste International S.A., Luxembourg	10247	Lawrence of Arabia S.A., Luxembourg	10245
Anbeca Holding S.A., Luxembourg	10251	Lippe Holding S.A., Luxembourg	10263
Arbel International Holding S.A., Luxembourg	10243	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	10262
Ares S.A., Rodange	10250	Maizels, Westerberg & Co S.A., Luxembourg	10226
Aries Holding S.A., Luxembourg	10257	Matolux S.A., Luxembourg	10261
Austrian Schilling Bond S.A., Luxembourg	10243	Megatown International S.A., Luxembourg	10233
Baldor Invest S.A., Luxembourg	10253	Minusines S.A., Luxembourg	10246
Barfield International S.A., Luxembourg	10264	Mirto S.A., Luxembourg	10267
Betam International S.A., Luxembourg	10245	Mobilinvest, Sicav, Luxembourg	10271
Bleuet S.A., Luxembourg	10264	Monapa Holding S.A., Luxembourg	10258
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	10265	Montignac S.A., Luxembourg	10265
Bond Universalis, Sicav, Luxembourg	10255	Montroc S.A., Luxembourg	10249
C.G. Sibelux, Sicav, Luxembourg	10268	Natimmo S.A., Luxembourg	10259
Clisibar S.A., Luxembourg	10262	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	10249
Compagnie Financière Ottomane, Luxembourg	10257	Nopal Holding S.A., Luxembourg	10259
Comptoir Technique et Industriel S.A., Strassen	10239	Optimetra S.A., Luxembourg	10263
Copain Holding S.A., Luxembourg	10264	Oriflame Eastern Europe S.A., Luxembourg	10249
C.R.B. S.A., Luxembourg	10267	Pacato S.A., Luxembourg	10244
Danzi Holding S.A., Luxembourg	10268	Partell Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10266
De Patt Investissement S.A., Luxembourg	10252	Partipool S.A., Luxembourg	10261
Dyatex S.A., Luxembourg	10256	Pecap, Sicav, Luxembourg	10253
Ecology Development Finance Company S.A., Luxbg	10246	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	10253
Enface S.A., Luxembourg	10270	Phitex S.A., Luxembourg	10249
Engineering and Automation Ltd S.A., Luxembourg	10246	Polifontaine S.A., Luxembourg	10248
Euroklima S.A.H., Luxembourg	10244	Pollux S.A., Luxembourg	10260
European Business Activities S.A., Luxembourg	10247	Proventus, Sicav, Luxembourg	10254
Explor Holding S.A., Luxembourg	10269	Pteah S.A., Luxembourg	10264
Famibel S.A., Luxembourg	10248	Ramati Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10256
FDR Gestion S.A., Luxembourg	10248	Rancois Holding S.A., Luxembourg	10265
Finoper Holding S.A., Luxembourg	10232	Romaver Company S.A., Luxembourg	10263
Finrand High Yield Fund, Sicav, Luxembourg	10270	RTH Luxembourg S.A., Luxembourg	10240
Fiver S.A., Luxembourg	10270	Scorenco S.A., Luxembourg	10259
Flossy Holding S.A., Luxembourg	10255	Sen Mon Fund, Sicav, Luxembourg	10254
Foolalux S.A.H., Luxembourg	10251	Service Developments Europe S.A.H., Luxembourg	10257
Fralia S.A., Luxembourg	10266	SGZ-Bank International S.A., Luxembourg	10238, 10239
Gardenia Holding S.A., Luxembourg	10256	Shantar Holding S.A., Luxembourg	10251
Geca S.A., Luxembourg	10245	Sirio Holding S.A., Luxembourg	10268
Geholux S.A., Luxembourg	10247	Sitav International S.A., Luxembourg	10230
GERHOLD - Gestion et Investissement S.A., Luxbg	10272	Soberal S.A., Luxembourg	10248
Gest. Lux S.A., Luxembourg	10256	Solvida Holding S.A., Luxembourg	10271
Goeres, S.à r.l., Luxembourg	10228, 10229	Sorephar S.A., Luxembourg	10252
Granimar A.G., Luxembourg	10260	Stork S.A., Luxembourg	10267
Gulia Investments S.A., Luxembourg	10258	Syron S.A., Luxembourg	10262
Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	10262	Teutonia Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	10261
Hacofin S.A., Luxembourg	10245	Total Alpha Global Trust, Fonds Commun de Placement	10230
Hochston S.A., Luxembourg	10255	Ukasse Holding S.A., Luxembourg	10260
Hydrosol S.A., Luxembourg	10252	Unit Investments S.A., Luxembourg	10250
IK & Mukke Holding S.A., Luxembourg	10244	Universal Group for Industry and Finance S.A., Luxembourg	10270
I.M.M. International Mark Management S.A., Luxbg	10247	Valmetal S.A., Luxembourg	10258
Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	10268	Valores S.A., Luxembourg	10257
International Tobacco Investments S.A., Luxembg	10251	Weisser Consultants International S.A., Luxembg	10266
I.S.T. - International Spedition und Transport S.A., Luxembourg	10272	Zzyzx S.A., Luxembourg	10266
Jadis International S.A., Luxembourg	10246		

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1249 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.207.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of April.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., a société anonyme, established in L-1249 Luxembourg, 13, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B number 42.207, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 11th of December 1992, published in the Mémorial C number 90 of the 25th of February 1993, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 1st of February 1993, published in the Mémorial C number 202 of the 4th of May 1993;
- on the 12th of May 1993, published in the Mémorial C number 367 of the 12th of August 1993;
- on the 14th of March 1994, published in the Mémorial C number 267 of the 9th of July 1994;
- on the 11th of August 1995, published in the Mémorial C number 462 of the 16th of September 1995.

The meeting is presided over by Mr Guy Arendt, avocat-avoué, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Chantal Keereman, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Claude Wirth, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 90,500 (ninety thousand five hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the nominal share capital in the amount of GBP 9,500.- so as to bring it down from its present amount of GBP 90,500.- to GBP 81,000.- by reduction of the number of shares to 81,000 shares with a par value of GBP 1.- each and by repayment of GBP 1.- for each cancelled share.

2. Unanimous consent of all the shareholders to accept only the shareholder GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 to this capital reduction and cancel 9,500 shares held by GUERNROY LTD ACCOUNT G 609.

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the articles so as to reflect the capital reduction.

4. Decision to distribute from the free reserves to the shareholder GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 an amount equal to GBP 30.51 per share representing its part in these free reserves.

5. Instructions to the Board of Directors to carry out the capital reduction and the distribution of part of the free reserves in accordance with the resolutions which will have been taken by the shareholders' meeting.

6. Decision to reduce the legal reserve by an amount of GBP 950.-.

7. Transfer of an amount of GBP 28,500.- from the share premium to retained earnings.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the share capital by GBP 9,500.- (nine thousand five hundred Pounds Sterling) so as to bring it from its present amount of GBP 90,500.- (ninety thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP 81,000.- (eighty-one thousand Pounds Sterling), by reimbursement to the shareholder GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 of GBP 1.- (one Pound Sterling) for each cancelled class A share and by cancellation of 9,500 (nine thousand five hundred) class A shares of GBP 1.- (one Pound Sterling) each held by GUERNROY LTD ACCOUNT G 609.

Second resolution

The meeting resolved to amend Article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at Pounds Sterling eighty-one thousand (GBP 81,000.-), divided into eighty-one thousand (81,000) Class A shares having a par value of Pound Sterling one (GBP 1.-) each, all fully paid up.»

Third resolution

The meeting decides to distribute from the free reserves to the Shareholder GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 an amount equal to Pounds Sterling thirty point fifty-one (GBP 30.51) per share, being for the 9,500 (nine thousand five hundred) shares Pounds Sterling two hundred and eighty-nine thousand eight hundred and forty-five (GBP 289,845.-), representing its part in these free reserves.

Fourth resolution

The meeting confers all powers to the board of directors, following the cancellation of the shares, to proceed to the reimbursement of the said shareholder and the distribution of part of the free reserves, being understood that the reimbursement cannot take place earlier than thirty (30) days after the publication of the present resolutions in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fifth resolution

The meeting decides to reduce the legal reserve by an amount of Pounds Sterling nine hundred and fifty (GBP 950.-).

Sixth resolution

The meeting decides to transfer an amount of Pounds Sterling twenty-eight thousand five hundred (GBP 28,500.-) from the share premium to retained earnings.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 42.207, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial C 90 du 25 février 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1^{er} février 1993, publié au Mémorial C numéro 202 du 4 mai 1993;
- en date du 12 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 367 du 12 août 1993;
- en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 267 du 9 juillet 1994;
- en date du 11 août 1995, publié au Mémorial C numéro 462 du 16 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Arendt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Claude Wirth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 90.500 (quatre-vingt-dix mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social nominal à concurrence de GBP 9.500,-, pour le ramener du montant de GBP 90.500,- à GBP 81.000,- par réduction du nombre des actions à 81.000 actions avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune et par remboursement de GBP 1,- pour chaque action annulée.

2. Consentement unanime de tous les actionnaires d'accepter seulement l'actionnaire GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 pour cette réduction de capital et d'annuler les 9.500 actions détenues par GUERNROY LTD ACCOUNT G 609.

3. Modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts pour refléter la réduction de capital.

4. Décision de distribuer des réserves libres à l'actionnaire GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 un montant de GBP 30,51 par action représentant sa part dans ces réserves libres.

5. Instruction au conseil d'administration d'effectuer la réduction de capital et la distribution de la part des réserves libres conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires.

6. Décision de réduire la réserve légale d'un montant de GBP 950,-.

7. Transfert d'un montant de GBP 28.500,- de la prime d'émission aux reports.

Après avoir approuvé ce qui précède et après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de GBP 9.500,- (neuf mille cinq cents Livres Sterling) pour le ramener de son montant actuel de GBP 90.500,- (quatre-vingt-dix mille cinq cents Livres Sterling) à GBP 81.000,- (quatre-vingt-un mille Livres Sterling) par remboursement à l'actionnaire GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 de GBP 1,- (une Livre Sterling) par action annulée et l'annulation de 9.500 (neuf mille cinq cents) actions de la Classe A de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune détenues par GUERNROY LTD ACCOUNT G 609.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille Livres Sterling (GBP 81.000,-), représenté par quatre-vingt-un mille (81.000) actions de la Classe A d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de distribuer des réserves libres à l'actionnaire GUERNROY LTD ACCOUNT G 609 un montant de GBP 30,51 (trente virgule cinquante et une Livres Sterling) par action, faisant pour les 9.500 (neuf mille cinq cents) actions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 289.845,-), représentant sa part dans ces réserves libres.

Quatrième résolution

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à l'annulation des actions remboursées et au remboursement audit actionnaire et à la distribution de la part des réserves libres, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale d'un montant de GBP 950,- (neuf cent cinquante Livres Sterling).

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer un montant de GBP 28.500,- (vingt-huit mille cinq cents Livres Sterling) du compte «prime d'émission» au compte «reports».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Arendt, C. Keereman, J.-C. Wirth, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1996, vol. 905, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

M. Elter.

(13999/210/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1996.

GOERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 107, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.382.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu.

- 1.- Monsieur Raymond Goeres, maître-horloger, demeurant à Kehlen, 21, Domaine de Brameschhof; et
- 2.- Madame Pieterneel Slager, employée privée, épouse du sieur Raymond Goeres, demeurant à Kehlen, 21, Domaine de Brameschhof.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- APPART-HOTEL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 107, avenue du X Septembre, a été constituée suivant acte notarié du premier octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 2 avril 1991 et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.382.

Il ressort du même acte que les parts sociales sont réparties comme suit à l'égard de la société:

a) Monsieur Raymond Goeres, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
b) Madame Pieterneel Slager, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

de mille (1.000,-) francs chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de cinq cent mille (500.000,-) francs.

II.- Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

III.- Les associés décident de changer la dénomination de la société et, par conséquent, de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société a pour dénomination GOERES, S.à r.l., faisant le commerce sous l'enseigne commerciale de BIJOUTERIE GOERES et sous celle de APPART-HOTEL.»

IV.- Les associés décident de changer l'objet social de la société et, par conséquent, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un hôtel avec restauration et débit de boissons;
- le commerce en gros et en détail de pierres précieuses et d'articles de bijouterie et d'horlogerie comprenant le service après-vente, ainsi que de tous accessoires généralement quelconques, tels que maroquinerie et chaussures et autres articles de mode;
- la gestion de la fortune immobilière des associés,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à ses objets sociaux ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»
V.- Les associés décident de supprimer le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts.

VI.- Gérance

Les associés prennent acte et acceptent la démission de Monsieur Robert Goeres, employé privé, demeurant à Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 décembre 1995.

A partir du premier janvier 1996, la gérance est assurée comme suit:

1) Domaine de l'exploitation d'un hôtel avec restauration et débit de boissons:

Gérants:

- Madame Pieternel Slager, employée privée, demeurant à Kehlen,

- Monsieur Patrick Brandenbourg, employé privé, demeurant à Bascharage,

qui engageront la société dans ce domaine, chacun sous sa signature individuelle, jusqu'à cinquante mille (50.000,-) francs; au-delà, la signature conjointe des deux gérants est requise;

2) Domaine du commerce de pierres précieuses et d'articles de bijouterie et d'horlogerie:

Gérants:

- Monsieur Raymond Goeres, maître-horloger, demeurant à Kehlen,

- Madame Pieternel Slager, préqualifiée,

qui engageront la société dans ce domaine, chacun sous sa seule signature, Monsieur Raymond Goeres, sans limitation et pour toutes affaires, Madame Pieternel Slager, jusqu'à cinquante mille (50.000,-) francs;

3) Dans le domaine de la gestion de la fortune immobilière des associés:

Gérants:

- Monsieur Raymond Goeres, préqualifié,

- Madame Pietemel Slager, préqualifiée,

qui engageront la société dans ce domaine, chacun sous sa seule signature, et sans limitation.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à trente mille (30.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Goeres, P. Slager, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 89S, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

R. Neuman.

(10122/226/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1996.

GOERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2251 Luxembourg, 107, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.382.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

R. Neuman.

(10123/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1996.

GOERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105-107, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.382.

Assemblée générale extraordinaire du 5 février 1996

Les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Reginald Neuman, en date du 31 janvier 1996:

1. La gérance du commerce sous l'enseigne commerciale de «Appart-Hôtel» est assurée comme suit:

- Madame Pieternel Slager est nommée gérant technique dans le domaine de l'exploitation d'un hôtel.

- Monsieur Patrick Brandenbourg reste nommé gérant technique pour la partie restauration et débit de boissons. La cosignature de Monsieur Brandenbourg est exigée dans son domaine pour tout engagement dépassant la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Luxembourg, le 5 février 1996.

R. Goeres

P. Slager

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12410/226/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1996.

TOTAL ALPHA GLOBAL TRUST, Fonds Commun de Placement.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Management Company») acting as Management Company to TOTAL ALPHA GLOBAL TRUST (the «Trust»), and with the approval of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., as custodian of the Trust, has decided to amend the last sentence of Article 2 of the Management Regulations so as to read as follows:

«The total of such fees to be paid out of the assets of the Fund in respect of each Fund (as defined in 4 below) may not exceed an annual rate of 2 % of the net assets attributable to such Fund not inclusive of any performance fee payable in respect of a Fund as disclosed in the marketing documents of such Fund.»

This amendment will become effective upon its publication in the Mémorial.

Luxembourg, 5th April, 1996.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND
MANAGEMENT COMPANY
as management company
J. Elvinger
Director

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
as custodian
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12999/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SITAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.451.

PROJET DE FUSION

SITAV INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.451. (Ladite société sera désignée ci-dessous comme société absorbée.)

FINOPER HOLDING S.A., dont le siège social est au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.780. (Ladite société sera désignée ci-dessous comme société absorbante.)

La société absorbée et la société absorbante reprises sous la dénomination «Les sociétés fusionnantes» sont chacune organisées et existent en tant que «Sociétés Anonymes» en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

FINOPER HOLDING S.A. et SITAV INTERNATIONAL S.A. décident de fusionner, avec effet au 31 mars 1996. Cette fusion se fait par l'apport de SITAV INTERNATIONAL S.A., la société absorbée, à FINOPER HOLDING S.A., la société absorbante.

Il s'agit de regrouper les activités complémentaires des sociétés fusionnantes de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant son activité à Luxembourg.

Les conseils d'administration des sociétés fusionnantes approuvent le projet de fusion et entendent le mettre en application en date du 31 mars 1996.

Les termes et conditions de la fusion sont définis comme suit:

1) La date à laquelle sont arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de l'opération est le 31 mars 1996.

2) SITAV INTERNATIONAL S.A. fait l'apport à FINOPER HOLDING S.A., de toute la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, tant mobiliers qu'immobiliers, sans exception ni réserve, lui appartenant, tels que le tout existait au 31 mars 1996.

3) Les administrateurs de SITAV INTERNATIONAL S.A. certifient que le détail du passif est sincère, qu'il n'existait dans la société absorbée, à la date susvisée du 31 mars 1996, aucun autre passif révélé et non comptabilisé, plus spécialement que la société est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

4) Comme conséquence de l'absorption, la société absorbante sera tenue de prendre en charge la totalité du passif de la société absorbée existant au jour de la réalisation de la fusion, ainsi que les frais et charges de liquidation de ladite société absorbée.

5) Suite à la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes ses actions seront détruites.

Les actionnaires de la société absorbée deviennent, de plein droit, actionnaires de la société absorbante.

6) Tant pour ce qui concerne la «société absorbante» que pour la «société absorbée», les présents apports sont faits sous les charges, garanties et conditions d'usage et de droits en pareille matière.

7) La rémunération des apports a été déterminée comme suit:

L'estimation totale des biens et droits mobiliers et immobiliers ci-dessus apportés par SITAV INTERNATIONAL S.A. s'élève à la somme de ITL 41.260.566.000.

Son passif pris en charge s'élève à ITL 25.997.670.000.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits ressort à la somme de ITL 15.262.896.000.

En rémunération de cet apport, la société absorbante émettra à titre d'augmentation de capital, 15.000 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 chacune, soit une augmentation de capital de ITL 15.000.000.000 et reconnaître une soulte totale de ITL 263.827.200 à répartir entre les actionnaires de la société absorbée, telle qu'elle résulte du calcul du rapport d'échange en annexe à ce projet de fusion et qui en fait partie intégrante.

Ces 15.000 actions seront à répartir entre les actionnaires de la société absorbée, à raison de 1 action de la société absorbante pour 10 actions de la société absorbée.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1996.

Ces actions seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, de sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

8) Les modalités de remise des actions de la société absorbante seront les suivantes:

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive du présent apport de fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

La société absorbante sera subrogée dans les droits et actions de la société absorbée, pour se faire délivrer, à ses frais, tous titres quelconques ainsi que les copies et photocopies d'archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

9) Pour toutes les autres dispositions, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est d'application.

Approuvé par le Conseil de SITAV INTERNATIONAL et de FINOPER HOLDING S.A.

Pour le Conseil d'Administration de SITAV INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Annexe: Rapport d'échange.

ANNEXE AU PROJET DE FUSION DU 4 AVRIL 1996

Calcul du rapport d'échange entre les actions SITAV INTERNATIONAL S.A. et FINOPER HOLDING S.A.

1. Actif net de FINOPER HOLDING S.A. au 31 mars 1996, société absorbante

Total de l'actif	ITL 453.093.775.000
Dettes	ITL 123.114.262.000
Actif net:	ITL 329.979.513.000

Nombre d'actions existantes: 330.000 actions de ITL 1.000.000 chacune.

Actif net par action: 329.979.513.000/330.000 = ITL 999.937,92.

2. Actif net de SITAV INTERNATIONAL S.A. au 31 mars 1996, société absorbée

Total de l'actif	ITL 41.260.566.000
Dettes	ITL 25.997.670.000
Actif net:	ITL 15.262.896.000

Nombre d'actions existantes: 150.000 actions de ITL 100.000 chacune.

Actif net par action: 15.262.896.000/150.000 = ITL 101.752,64.

3. Rapport d'échange théorique: 999.937,92/101.752,64 = 9,827145 actions.

4. Nombre d'actions théorique à émettre: 10 actions SITAV pour 1 action.

FINOPER HOLDING S.A. = 15.262.896.000/999.937,92 = 15.263,84.

5. Echange proposé

Pour des raisons pratiques, il est décidé d'augmenter le capital de FINOPER HOLDING S.A. de ITL 15.000.000.000 par la création de 15.000 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 chacune.

Ces actions sont échangées chacune contre 10 actions SITAV INTERNATIONAL S.A.

valeur de: 15.000 actions nouvelles
à ITL 999.937,92 chacune = 14.999.068.800
valeur des actions
SITAV INTERNATIONAL = 15.262.896.000
263.827.000

6. Situation des fonds propres après fusion

Fonds propres	345.000.000.000	(330.000.000.000 + 15.000.000.000)
Réserve légale	54.837.000	
Résultat reporté	87.987.000	
Résultat courant	149.585.000	
		(170.072.000 - 20.487.000)
Fonds propres	<u>345.242.409.000</u>	
Soulte à payer	<u>263.827.200</u>	
	344.978.581.800	

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12309/518/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

FINOPER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.780.

PROJET DE FUSION

SITAV INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.451. (Ladite société sera désignée ci-dessous comme société absorbée.)

FINOPER HOLDING S.A., dont le siège social est au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.780. (Ladite société sera désignée ci-dessous comme société absorbante.)

La société absorbée et la société absorbante reprises sous la dénomination «Les sociétés fusionnantes» sont chacune organisées et existent en tant que «Sociétés Anonymes» en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

FINOPER HOLDING S.A. et SITAV INTERNATIONAL S.A. décident de fusionner, avec effet au 31 mars 1996. Cette fusion se fait par l'apport de SITAV INTERNATIONAL S.A., la société absorbée, à FINOPER HOLDING S.A., la société absorbante.

Il s'agit de regrouper les activités complémentaires des sociétés fusionnantes de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant son activité à Luxembourg.

Les conseils d'administration des sociétés fusionnantes approuvent le projet de fusion et entendent le mettre en application en date du 31 mars 1996.

Les termes et conditions de la fusion sont définis comme suit:

1) La date à laquelle sont arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de l'opération est le 31 mars 1996.

2) SITAV INTERNATIONAL S.A. fait l'apport à FINOPER HOLDING S.A., de toute la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, tant mobiliers qu'immobiliers, sans exception ni réserve, lui appartenant, tels que le tout existait au 31 mars 1996.

3) Les administrateurs de SITAV INTERNATIONAL S.A. certifient que le détail du passif est sincère, qu'il n'existait dans la société absorbée, à la date susvisée du 31 mars 1996, aucun autre passif révélé et non comptabilisé, plus spécialement que la société est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

4) Comme conséquence de l'absorption, la société absorbante sera tenue de prendre en charge la totalité du passif de la société absorbée existant au jour de la réalisation de la fusion, ainsi que les frais et charges de liquidation de ladite société absorbée.

5) Suite à la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes ses actions seront détruites.

Les actionnaires de la société absorbée deviennent, de plein droit, actionnaires de la société absorbante.

6) Tant pour ce qui concerne la «société absorbante» que pour la «société absorbée», les présents apports sont faits sous les charges, garanties et conditions d'usage et de droits en pareille matière.

7) La rémunération des apports a été déterminée comme suit:

L'estimation totale des biens et droits mobiliers et immobiliers ci-dessus apportés par SITAV INTERNATIONAL S.A. s'élève à la somme de ITL 41.260.566.000.

Son passif pris en charge s'élève à ITL 25.997.670.000.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits ressort à la somme de ITL 15.262.896.000.

En rémunération de cet apport, la société absorbante émettra à titre d'augmentation de capital, 15.000 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 chacune, soit une augmentation de capital de ITL 15.000.000.000 et reconnaître une soulte totale de ITL 263.827.200 à répartir entre les actionnaires de la société absorbée, telle qu'elle résulte du calcul du rapport d'échange en annexe à ce projet de fusion et qui en fait partie intégrante.

Ces 15.000 actions seront à répartir entre les actionnaires de la société absorbée, à raison de 1 action de la société absorbante pour 10 actions de la société absorbée.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1996.

Ces actions seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, de sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

8) Les modalités de remise des actions de la société absorbante seront les suivantes:

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive du présent apport de fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

La société absorbante sera subrogée dans les droits et actions de la société absorbée, pour se faire délivrer, à ses frais, tous titres quelconques ainsi que les copies et photocopies d'archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

9) Pour toutes les autres dispositions, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est d'application.

Luxembourg, le 4 avril 1996. Approuvé par le Conseil de FINOPER HOLDING S.A. et de SITAV S.A.

Conseil FINOPER HOLDING S.A.

Signatures

Annexe: Rapport d'échange.

ANNEXE AU PROJET DE FUSION DU 4 AVRIL 1996

Calcul du rapport d'échange entre les actions SITAV INTERNATIONAL S.A. et FINOPER HOLDING S.A.

1. Actif net de FINOPER HOLDING S.A. au 31 mars 1996, société absorbante

Total de l'actif	ITL 453.093.775.000
Dettes	ITL 123.114.262.000
Actif net:	ITL 329.979.513.000

Nombre d'actions existantes: 330.000 actions de ITL 1.000.000 chacune.

Actif net par action: $329.979.513.000/330.000 = \text{ITL } 999.937,92$

2. Actif net de SITAV INTERNATIONAL S.A. au 31 mars 1996, société absorbée

Total de l'actif	ITL 41.260.566.000
Dettes	ITL 25.997.670.000
Actif net:	ITL 15.262.896.000

Nombre d'actions existantes: 150.000 actions de ITL 100.000 chacune.

Actif net par action: $15.262.896.000/150.000 = \text{ITL } 101.752,64$.

3. Rapport d'échange théorique: $999.937,92/101.752,64 = 9,827145$ actions.

4. Nombre d'actions théorique à émettre: 10 actions SITAV pour 1 action.

FINOPER HOLDING S.A. = $15.262.896.000/999.937,92 = 15.263,84$.

5. Echange proposé

Pour des raisons pratiques, il est décidé d'augmenter le capital de FINOPER HOLDING S.A. de ITL 15.000.000.000 par la création de 15.000 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 chacune.

Ces actions sont échangées chacune contre 10 actions SITAV INTERNATIONAL S.A.

valeur de: 15.000 actions nouvelles

à ITL 999.937,92 chacune = 14.999.068.800

valeur des actions

SITAV INTERNATIONAL = $\frac{15.262.896.000}{263.827.000}$

6. Situation des fonds propres après fusion

Fonds propres	345.000.000.000	(330.000.000.000 + 15.000.000.000)
Réserve légale	54.837.000	
Résultat reporté	87.987.000	
Résultat courant	149.585.000	
		(170.072.000 - 20.487.000)
Fonds propres	345.242.409.000	
Soulte à payer	263.827.200	
	344.978.581.800	

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12310/724/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1.- MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, représentée aux fins des présentes par Monsieur Takayasu Nagasawa, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 22 mars 1996;

2.- Monsieur Takayasu Nagasawa, prénommé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MEGATOWN INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que ces événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produirent ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 8.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote, ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur la base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'admini-

nistration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non ouvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérés comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant soit payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi, de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentant les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur la base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation, tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 13.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1. MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., société anonyme, prédésignée, mille deux cent vingt-cinq actions	1.225
2. Monsieur Takayasu Nagasawa, prénommé, vingt-cinq actions	25
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Madame Kokatsu Hitoko (Nagasawa), administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- 2.- Monsieur Takayasu Nagasawa, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- 3.- Monsieur Renato Carneiro, administrateur de sociétés, demeurant à Vitry-aux-Loges (France).

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur André Lallemand, expert fiscal, demeurant à B-1410 Waterloo (Belgique), 7, avenue Princesse Joséphine Charlotte.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article six des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire Monsieur Takayasu Nagasawa, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Nagasawa, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 90, fol. 8, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

M. Thyès-Walch.

(11913/233/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 26B, rue des Muguets.

H. R. Luxemburg B 41.959.

An diesem einundzwanzigsten März des Jahres neunzehnhundertsechundneunzig sind vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Redingen/Attert.

Erschienen:

1) Herr Otto L. Quadbeck, Diplom-Volkswirt, geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates der SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., wohnhaft in Luxemburg;

2) Herr Dr. Wolfgang Müller, geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates des SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., wohnhaft in Bereldange,

handelnd aufgrund der Befugnisse, welche ihnen von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A. vom 21. März 1996 erteilt wurden, von welcher ein beglaubigter Auszug gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, nachdem er von den Komparenten sowie vom amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde.

Welche Komparenten den amtierenden Notar aufgefordert haben, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Die Aktiengesellschaft SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, 26B, rue des Muguets, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 41.959 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde vom 19. November 1992, aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 9 vom 7. Januar 1993, veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde geändert durch Urkunde des vorgenannten Notars vom 1. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 446 vom 29. September 1993, sowie durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 12. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr 412 vom 28. August 1995.

II. Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 21. März 1996 hat, im Hinblick auf die Punkte 2 und 3 der Tagesordnung, einstimmig die nachfolgenden Beschlüsse gefaßt und die Herren Otto L. Quadbeck und Dr. Wolfgang Müller ausdrücklich bevollmächtigt, diese Satzungsänderung durch einen Notar aufnehmen zu lassen.

Unter Tagesordnungspunkt 2 hat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschlossen, das Aktienkapital in 2 verschiedene Gattungen einzuteilen und zwar:

1. in Stammaktien, welche, vorbehaltlich der Rechte, die der 2. Aktiegattung zuerkannt werden, alle Rechte der ursprünglichen Aktien verbrieften (Gattung A);

2. in stimmberechtigte Vorzugsaktien, die, über die ursprünglich verbrieften Recht hinaus, grundsätzlich ein Anrecht auf die bevorzugte Ausschüttung von Dividenden haben, deren Höhe von der jeweiligen Generalversammlung, die über die Ausschüttung bestimmt, festgesetzt wird (Gattung B).

Die Generalversammlung hat unter dem gleichen Tagesordnungspunkt beschlossen, daß das grundsätzliche Anrecht der Aktionäre der Gattung B auf die bevorzugte Ausschüttung von Dividenden bereits für die Gewinnausschüttung des Geschäftsjahres 1995 besteht.

Unter Tagesordnungspunkt 3 hat die Generalversammlung beschlossen siebenhundertfünfzig ursprüngliche Aktien (mit den Nummern 1 - 29 und 4.280 bis 5.000) in stimmberechtigte Vorzugsaktien der Gattung B umzuwandeln.

Die Artikel 5 und 6 der Gesellschaftssatzung erhalten somit folgenden neuen Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt fünfzig Millionen Deutsche Mark (50.000.000,- DEM), eingeteilt in viertausendzweihundertfünfzig (4.250) Stammaktien («Aktien der Gattung A», versehen mit den Nummern 30 bis 4.279) mit einem Nennwert von je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM) sowie siebenhundertfünfzig (750) stimmberechtigte Vorzugsaktien («Aktien der Gattung B», versehen mit den Nummern 1 - 29 und 4.280 - 5.000) mit einem Nennwert von je zehntausend Deutsche Mark (10.000,- DEM).

Alle Aktien sind voll eingezahlt.

Sowohl die Aktien der Gattung A als auch die der Gattung B haben sämtliche gesetzlich zuerkannten Rechte.

Die Aktien der Gattung B verfügen zusätzlich über ein grundsätzliches Anrecht auf die bevorzugte Ausschüttung von Dividenden, deren Höhe von der jeweiligen Generalversammlung, die über die Ausschüttung bestimmt, festgesetzt wird.

Falls keine entgegenstehende Satzungsbestimmung vorliegt oder die Umstände es nicht anders erfordern, bezieht sich die Bezeichnung «Aktien» sowohl auf die Aktien der Gattung A als auch auf die der Gattung B. Dasselbe gilt mutatis mutandis für die Bezeichnung «Aktionäre».

«**Art. 6.** (1) Das Gesellschaftskapital kann ein oder mehrmals, durch Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlagen, oder nach Umwandlung von Rücklagen in Aktienkapital durch Ausgabe von Gratisaktien, beziehungsweise durch eine Erhöhung des Nominalwertes bestehender Aktien erhöht werden.

(2) Im Fall der Ausgabe neuer Aktien gegen Bareinlagen haben die Aktionäre ein bevorzugtes Recht auf die Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien, sofern nicht ein entgegenstehender Beschluß der Generalversammlung vorliegt. Dieses Recht wird bezüglich Form, Frist und Bedingungen so ausgeübt, wie sie von der Generalversammlung beschlossen werden.

(3) Abweichend von der Bestimmung unter Artikel 6 (2) haben, im Fall der Ausgabe neuer Aktien einer einzigen Aktiegattung, die Aktionäre, welche dieser Gattung angehören, ein bevorzugtes Recht auf die Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital in der jeweiligen Gattung entsprechenden Teiles der neuen Aktien. Falls die

betroffenen Aktionäre ihre bevorzugten Zeichnungsrechte nicht oder nur teilweise nutzen, gehen die verbleibenden Rechte, unter den entsprechenden Zuteilungsbedingungen, auf die Aktionäre der anderen Gattung über.»

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, und Honorare, welche der Gesellschaft in Folge vorliegender Urkunde anfallen, werden auf fünfzigtausend Franken geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Kirchberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. L. Quadbeck, W. Müller, C Mines.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 27 mars 1996, vol. 395, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 28. März 1996.

C. Mines.

(12300/225/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26B, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 41.959.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12301/225/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 1996.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 26B, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 41.959.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A.

M^e A. Marc

(12981/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2017 Luxembourg, 26B, rue des Muguets.

H. R. Luxemburg B 41.959.

Die Aktionäre der SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A. haben anlässlich ihrer ordentlichen Generalversammlung vom 21. März 1996 einstimmig beschlossen, den Bilanzgewinn von 3.575.000,- DEM wie folgt aufzuteilen:

- Ausschüttung einer Dividende von 5 % auf die 750 stimmberechtigten Vorzugsaktien im Bruttobetrag von 375.000,- DEM;

- Zuweisung des nach Dividendenausschüttung verbleibenden Gewinns von 3.200.000,- DEM zu den freien Rücklagen.

Pour copie conforme

A. Marc

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12982/282/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

COMPTOIR TECHNIQUE ET INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 6.229.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 476, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE.

(07676/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1996.

RTH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of January.
Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RTH LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of the undersigned notary on 23rd January, 1996.

The meeting was presided over by Mr Alan Grieve, chartered accountant residing in Zug, Switzerland.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. - That the agenda of the meeting is as follows:

A) Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

B) Increase of the issued capital of the Company from nine million pounds sterling (9,000,000.- GBP) to two hundred and nine million pounds sterling (209,000,000.- GBP) by the issue of two hundred thousand (200,000) new shares.

C) Subscription and payment of the shares to be issued and consequent amendment of article five of the articles of incorporation of the Company.

II. - The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented parties, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. - The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. - It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Second resolution

It is resolved to increase the issued capital of the Company from nine million pounds sterling (9,000,000.- GBP) to two hundred and nine million pounds sterling (209,000,000.- GBP) by the issue of two hundred thousand (200,000) new shares;

With the approval of all shareholders the new shares to be issued have been subscribed to by NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, represented by two of its directors, Messrs Yves Prussen, doctor-at-law and Kurt Nauer, treasury manager, both residing in Luxembourg. The contributions made by NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. against the issuance of the shares in RTH LUXEMBOURG S.A., representing all of its assets and liabilities have been as follows:

(i) one hundred and thirty thousand (130,000) shares in ROTHMANS INTERNATIONAL BV, a limited company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at De Boelelaan 32, 1083 Amsterdam, which shares are valued at three billion fourteen thousand six hundred and three pounds sterling (3,000,014,603.- GBP);

(ii) besides this contribution NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. has delegated to RTH LUXEMBOURG S.A. all its liabilities, including those incurred vis-à-vis ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) Ltd., a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, which liability amounts to two billion three hundred and sixty-seven million nine hundred and seventy-five thousand three hundred and sixty-six pounds sterling (2,367,975,366 GBP) and those incurred in respect of fees and taxes which in aggregate amount to one million seven hundred and sixty-nine thousand five hundred and eighty-nine Luxembourg francs (1,769,589.- LUF) valued at thirty-nine thousand two hundred and thirty-seven pounds sterling (39,237.- GBP).

All such net assets contributed have been valued at six hundred and thirty-two million pounds sterling (632,000,000.- GBP).

Evidence of the transfer of such assets was given to the undersigned notary. Out of the amount so contributed the amount of four hundred and thirty-two million pounds sterling (432,000,000.- GBP) has been allocated to paid-in surplus.

The above contributions in kind have been examined by Mr Luc Henzig, authorized auditor, pursuant to a report dated 23rd January 1996, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«In accordance with article 32-1 of the law of 10th August, 1915, as amended, I have reviewed the consideration as described above.

Based on the various procedures I have carried out as determined appropriate by myself and as noted above, nothing has come to my attention that causes me to believe that the total value of GBP 632,000,000.- attributed to the net assets contributed in kind to RTH LUXEMBOURG S.A. is not at least equal to the number and the nominal value of the shares being issued in return for the consideration described above, i.e. 200,000 shares, fully paid, of a nominal value of GBP 1,000.- each and the amount of GBP 432,000,000.- allocated to paid-in surplus.

The assets and liabilities which have been contributed by NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. constitute all its assets and liabilities as shown in its balance sheet as at 23rd January 1996 provided to me.»

Upon such contribution being made by NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A., PNG HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, represented by two of its directors, Messrs Alan Grieve and Kurt Nauer, prenamed, intervened in its capacity as sole shareholder of NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. for the purpose of dissolving such company, which dissolution was recorded in a separate notarial deed. As a result of such dissolution, the shares in RTH LUXEMBOURG S.A. subscribed to and paid in by NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. were issued to PNG HOLDINGS S.A. as successor of NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A.»

Third resolution

As a result of the preceding increase of capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred and nine million pounds sterling (209,000,000.- GBP) divided into two hundred and nine thousand (209,000) shares with a par value of one thousand pounds sterling (1,000.- GBP) per share.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Valuation

For the purpose of registration, the increase of capital and the amount allocated to paid-in surplus was valued at 28,983,520,000.- Luxembourg francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three hundred thousand francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire demeurant à Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RTH LUXEMBOURG S.A, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire instrumentant le 23 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par M. Alan Grieve, expert-comptable, demeurant à Zug, Suisse.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur, M. Jérôme Wigny, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter.

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A) Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

B) Augmentation du capital souscrit de la société de neuf millions de livres sterling (9.000.000.- GBP) à deux cents neuf millions de livres sterling (209.000.000.- GBP) par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles.

C) Souscription et libération des actions à émettre et modification subséquente de l'article cinq des statuts de la société.

II. - Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre des actions sont montrés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les porteurs de procuration des parties représentées, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

III. - L'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée.

IV. - Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut également délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, en outre, a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital souscrit de neuf millions de livres sterling (9.000.000,- GBP) à deux cent neuf millions de livres sterling (209.000.000,- GBP) par l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles.

Moyennant l'approbation de tous les actionnaires, les nouvelles actions à émettre ont été souscrites par NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A., société anonyme, avec siège à Luxembourg 35, boulevard du Prince Henri, représentée par deux de ses administrateurs, MM. Yves Prussen, docteur en droit et Kurt Nauer, directeur de trésorerie, les deux demeurant à Luxembourg.

L'apport fait par NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. en rémunération de l'émission des actions de RTH LUXEMBOURG S.A., qui représente l'intégralité de ces actifs et passifs, a été comme suit:

(i) cent trente mille (130.000) parts de ROTHMANS INTERNATIONAL BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège à NL-1083 Amsterdam De Boelelaan 32, lesquelles parts ont été évaluées à trois milliards quatorze mille six cent trois livres sterling (3.000.014.603,- GBP);

(ii) à part cet apport, NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. a délégué à RTH LUXEMBOURG S.A. l'intégralité de ces dettes, y compris celles à l'égard de ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) LIMITED, une société du droit de l'île de Jersey ayant son siège au 22, Grenville Street, St. Helier, Channel Islands, laquelle dette se monte à deux milliards trois cent soixante-sept millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent soixante-six livres sterling (2,367,975,366,- GBP) et ceux encourus en rapport avec des émoluments et impôts qui, ensemble, se montent à un million sept cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois (1.769.589,- LUF), évalués à trente-neuf mille deux cent trente-sept livres sterling (39.237,- GBP).

Tous ces actifs nets faisant l'objet de l'apport ont été évalués à six cent trente-deux millions de livres sterling (632.000.000,- GBP).

La preuve du transfert de ces actifs a été donnée au notaire soussigné. Sur le montant faisant l'objet de cet apport, le montant de quatre cent trente-deux millions de livres sterling (432.000.000,- GBP) a été affecté à la réserve de prime d'émission.

Les apports en nature mentionnés ci-avant ont été examinés par M. Luc Henzig, réviseur d'entreprises, conformément à un rapport du 23 janvier 1996, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement les conclusions de ce rapport sont comme suit:

«Conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, j'ai examiné l'apport prédécrit.

Basé sur les différentes procédures d'évaluation ci-avant décrites, que j'ai considérées comme adéquates, rien n'est venu à ma connaissance qui me ferait considérer que la valeur de GBP 632.000.000,- attribuée aux actifs nets faisant l'objet de l'apport en nature à RTH LUXEMBOURG S.A. n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions émises en rémunération de l'apport prédécrit, c'est-à-dire 200.000 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de GBP 1.000 chacune et le montant de GBP 432.000.000,- affecté à la réserve de primes d'émission.

Les actifs et passifs qui ont fait l'objet de l'apport par NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. constituent tous ses actifs et passifs tel que cela résulte de son bilan au 23 janvier 1996 qui nous a été communiqué.»

Sur cet apport fait par NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A., PNG HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège à Luxembourg, représentée par deux de ses administrateurs, MM. Alan Grieve et Kurt Nauer, prémentionnés, est intervenue en sa qualité d'actionnaire unique de NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. afin de procéder à la dissolution de cette société, laquelle dissolution a été actée dans un acte notarié à part. A la suite de cette dissolution, les actions de RTH LUXEMBOURG S.A. souscrites et libérées par NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A. ont été émises à PNG HOLDINGS S.A. en qualité de successeur de NEW ROTHMANS TOBACCO (HOLDINGS) S.A.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent neuf millions de livres sterling (209.000.000,- GBP) (divisé en deux cent neuf mille (209.000) actions d'une valeur nominale de mille livres sterling (1.000,- GBP) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a ensuite été dissoute.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et le montant affecté à la réserve de la prime d'émission ont été estimés à 28.983.500.000.- francs luxembourgeois.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent à approximativement à LUF 300.000.-).

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Grieve, J. Wigny, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1996, vol. 88S, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

M. Elter.

(07592/210/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 1996.

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.797.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1996.

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. Renard

C. Schlessner

Administrateur

Administrateur

(07647/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1996.

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.797.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on February 6th, 1996

– Mrs Françoise Stamet, Mr Carlo Schlessner and Mr Alain Renard be re-elected directors for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2002.

– FIN-CONTROLE S.A. be re-elected statutory auditor for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2002.

Certified true copy

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07648/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 1996.

AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.332.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A. will be held in Luxembourg at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy on May 15, 1996 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors;
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the annual accounts for the year ended December 31, 1995.

3. Allocation of results.
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended December 31, 1995.
5. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of May 15, 1996, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

I (01836/755/26)

The Board of Directors.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.763.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mai 1996 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01793/009/18)

Le Conseil d'Administration.

PACATO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.604.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 22 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01796/009/18)

Le Conseil d'Administration.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 1996 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01431/520/15)

Le Conseil d'Administration.

GECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 36.594.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01593/595/16)

Le Conseil d'Administration.

LAWRENCE OF ARABIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 37.760.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01594/595/16)

Le Conseil d'Administration.

BETAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 34.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 mai 1996 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01595/595/16)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 1996 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01663/526/14)

Le Conseil d'Administration.

MINUSINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 1996* à l'Hôtel EURO-PLAZA (anciennement Holiday Inn), 6, rue Fort Niedergruenewald (Plateau Kirchberg), Salon Guillaume, L-2015, à partir de 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation et approbation du rapport du Réviseur de l'entreprise.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur externe.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01837/000/18)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 1996* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01664/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ENGINEERING AND AUTOMATION LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 7.967.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 1996* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01665/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01666/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 1996 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01696/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.916.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 1996 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01697/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01698/526/15)

Le Conseil d'Administration.

AMETHYSTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.868.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01709/005/16)

Le Conseil d'Administration.

POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01710/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 14 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01711/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SOBERAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.135.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 14 mai 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

I (01752/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FAMIBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.837.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 17 mai 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1994 et 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (01755/526/12)

Le Conseil d'Administration.

PHITEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01758/029/18)

Le Conseil d'Administration.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mai 1996 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01794/009/17)

Le Conseil d'Administration.

ORIFLAME EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.166.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office on 14 May 1996 at 11.30 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the statutory Auditor respectively;
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statements as at 31st December 1995;
3. Approval of the payment of dividends out of profits, current or brought forward, and free reserves;
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor in respect of carrying out their duties during the year ended 31st December 1995;
5. Election of Directors and Statutory Auditor;
6. Miscellaneous.

I (01808/005/17)

The Board of Directors.

MONTROC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01759/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01791/009/18)

*Le Conseil d'Administration.***ARES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange.

Mesdames, Messieurs les actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mai 1996 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995 et affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires et détenteurs de parts sociales sont priés de se conformer aux dispositions de l'art. 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.,
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,
BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

en Belgique:

BANQUE BRUXELLES LAMBERT à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique,
GENERALE DE BANQUE S.A. à Bruxelles, ses sièges, succursales et agences en Belgique.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 10 mai 1996.

I (01788/000/33)

Le Conseil d'Administration.

SHANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.624.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *15 mai 1996* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01602/008/17)

Le Conseil d'Administration.

FOOLALUX S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.593.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *15 mai 1996* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Nominations statutaires.
5. Disposition à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01603/008/18)

Le Conseil d'Administration.

ANBECA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *15 mai 1996* à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01605/008/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.041.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *17 mai 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01719/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.284.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le mercredi *15 mai 1996* à 11.00 heures au siège social.*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (01604/008/18)

*Le Conseil d'Administration.***SOREPHAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *17 mai 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01756/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***HYDROSOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *17 mai 1996* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01757/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BALDOR INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.361.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01718/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PETERCAM MONETA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 14.30 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01704/755/22)

Le Conseil d'Administration.

PECAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.817.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PECAP à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 16.00 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01703/755/23)

Le Conseil d'Administration.

KIRSCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.801.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01717/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PROVENTUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PROVENTUS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 14.00 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01706/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SEN MON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.176.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV SEN MON FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 11.30 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01705/755/22)

Le Conseil d'Administration.

HOCHSTON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01715/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BOND UNIVERSALIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 22.223.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV BOND UNIVERSALIS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 12.00 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01707/755/22)

Le Conseil d'Administration.

FLOSSY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 1996 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01716/029/19)

Le Conseil d'Administration.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01685/506/16)

Le Conseil d'Administration.

GEST. LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.144.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01686/506/16)

Le Conseil d'Administration.

RAMATI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01687/506/15)

Le Conseil d'Administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 1996 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01688/506/16)

Le Conseil d'Administration.

VALORES, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.177.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le mardi 7 mai 1996 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
- 3) Affectation du résultat net.
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5) Nominations statutaires.
- 6) Divers.

II (00840/267/17)

Le Conseil d'Administration.

ARIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.042.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 1996 à 11.00 heures à l'Immeuble de «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1994 et 1995.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01036/006/15)

Le Conseil d'Administration.

SERVICE DEVELOPMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.007.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 6 mai 1996 à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01364/520/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.561.

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires se tiendra le mercredi 15 mai 1996 à 11.30 heures dans les locaux de la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Ordre du jour:

- Rapports du conseil et des commissaires aux comptes;
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 1995;
- Fixation du dividende;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;

- Réélection des administrateurs suivants:
M. Jacques de Fouchier,
M. Christian Manset,
Sir John Smith;
- Réélection de DELOITTE & TOUCHE comme commissaires aux comptes.

Pour assister à l'assemblée générale, les actionnaires doivent déposer leurs actions 10 jours avant la date fixée pour la réunion:

au Luxembourg, au siège de la compagnie: M. J. Winandy, secrétaire général, COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

à Londres, OTTOMAN FINANCIAL SERVICES, King William House, 2A Eastcheap London EC3M 1AA;

en France, où les titres sont obligatoirement déposés en SICOVAM, les actionnaires devront faire justifier de l'immobilisation de leurs actions par l'intermédiaire dépositaire de leurs titres soit auprès de la BANQUE PARIBAS, 3, rue d'Antin, 75002 Paris, soit auprès de la COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer, 75009 Paris.

Le rapport et les comptes qui seront présentés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège social à Luxembourg et dans les sièges de Londres et de Paris.

II (00581/009/29)

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01366/526/17)

Le Conseil d'Administration.

GULIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.130.

Notice of Meeting

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 6th, 1996 at 4.30. p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1995.
3. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

II (01367/526/16)

The Board of Directors.

VALMETAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Diekirch B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 7 mai 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Affectation des résultats.
- 5) Nominations statutaires.
- 6) Divers.

II (01422/546/19)

*Le Conseil d'Administration.***NATIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01368/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.549.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01369/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***SCORENCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01371/526/17)

Le Conseil d'Administration.

POLLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 6.789.

—
Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01370/526/16)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR A.G., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.153.

—
Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01372/526/17)

Le Conseil d'Administration.

UKASSE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.812.

—
Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01373/526/16)

Le Conseil d'Administration.

A.F. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.249.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01468/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***TEUTONIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.894.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01374/526/16)

*Le Conseil d'Administration.***MATOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.048.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01375/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***PARTIPOOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.688.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01378/526/18)

Le Conseil d'Administration.

CLISIBAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.933.

—
Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01377/526/17)

Le Conseil d'Administration.

SYRON S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.981.

—
Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01379/526/17)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 1996 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Remplacement d'Administrateurs.
6. Divers.

II (01421/520/17)

Le Conseil d'Administration.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01469/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.358.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 1996 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01420/520/16)

Le Conseil d'Administration.

LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01470/029/19)

Le Conseil d'Administration.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01474/029/18)

Le Conseil d'Administration.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01471/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BARFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.386.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01472/029/19)

Le Conseil d'Administration.

PTEAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.161.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 7 mai 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01509/008/16)

Le Conseil d'Administration.

BLEUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.315.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01473/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01475/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***MONTIGNAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01476/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01517/005/14)

Le Conseil d'Administration.

WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.640.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01477/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 7 mai 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01510/008/16)

Le Conseil d'Administration.

FRALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.521.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01478/029/18)

Le Conseil d'Administration.

ZZYZX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01479/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***MIRTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.524.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01497/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***STORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.528.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01498/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***C.R.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01518/005/14)

Le Conseil d'Administration.

SIRIO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.746.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01499/029/19)

Le Conseil d'Administration.

DANZI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.330.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01541/009/17)

Le Conseil d'Administration.

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.070.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01511/008/17)

Le Conseil d'Administration.

C.G. SIBELUX, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.674.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1996 à 11.00 heures en l'Immeuble Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du liquidateur.
 2. Nomination d'un commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A.
283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- en Belgique
CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
J. LELEUX & Cie S.A.
99, rue de la Station, B-7060 Soignies;
REYERS & Cie SCS
39/41, rue d'Arlon, bte 10, B-1040 Bruxelles.

II (01535/755/30)

*Le liquidateur.***EXPLOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01500/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***AGEPASA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.875.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the Company on 6 May 1996 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 1995.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 1995.
4. Ratification of the co-option of a Director.
5. Re-election of the Directors and of the Authorised Auditor for the ensuing year.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01513/755/22)

By order of the Board of Directors.

ENFACE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 mai 1996 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01501/029/19)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 1996 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01506/008/16)

Le Conseil d'Administration.

FIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 7 mai 1996 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01544/009/17)

Le Conseil d'Administration.

FINRAND HIGH YIELD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.701.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg on May 7th, 1996 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- A) To amend the name and the registered office of the SICAV (Article 1 of the Articles of Incorporation) to change it from «FINRAND HIGH YIELD FUND, 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg» to «STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg».
- B) To amend the currency in which assets of the SICAV are expressed (Article 5 and second paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation) to change it from «Financial Rand» to «Rand».
- C) To amend the types of share certificates to be exchanged (second paragraph, Article 7 of the Articles of Incorporation) to insert twice between «Mutilated» and «(share) certificates» the words «or defaced».
- D) To amend the deadline before which the redemption price has to be paid (second paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation) to change it from «two days» to «five days».

Shareholders are advised that a quorum of one half of the shares outstanding is required for the holding of the meeting and resolutions must be passed by an affirmative vote of two thirds of the shares present or represented at such meeting.

In order to attend the Extraordinary General Meeting of FINRAND HIGH YIELD FUND, the owners of bearer shares must deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The draft text of the proposed amendments of the Articles of Incorporation is available for inspection at the registered office of the Company and a copy thereof may be obtained on request.

II (01588/584/29)

The Board of Directors.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 6 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01542/009/19)

Le Conseil d'Administration.

MOBILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.321.

L'Assemblée Générale Statutaire ne pouvant se tenir le jeudi 18 avril 1996, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV MOBILINVEST à une nouvelle

ASSEMBLEE

qui se tiendra le lundi 6 mai 1996 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01590/755/23)

Le Conseil d'Administration.

GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 7 mai 1996 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01543/009/18)

Le Conseil d'Administration.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 7 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01545/009/17)

Le Conseil d'Administration.

I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 mai 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01684/506/16)

Le Conseil d'Administration.
